



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

POINT INFORMATION

Rouen, le 09/04/24

Service Prévention Éducation aux Risques et
Gestion de Crise

Bureau Sécurité Routière et Transports
Exceptionnels



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Restriction de circulation sur la commune de Montivilliers

Du 22 au 24 avril, de 09h00 à 16h00, la circulation de tous les véhicules sera restreinte sur la RD 489 du PR 0+950 au PR 1+500 sur le territoire de la commune de Montivilliers.

Du 22 au 24 avril, de 06h00 à 16h00, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la E0489A2 du PR 0+0 au PR 0+203 sur le territoire la commune de Montivilliers.

RAPPEL :

La circulation des transports exceptionnels doit être réalisée à faible allure et avec la plus grande prudence.

Cité administrative, 2, rue Saint-Sever
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex

Mél : ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr

1/1

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-
16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

